

RECOMMANDATIONS POUR LA CONFECTION DES EMPLOIS DU TEMPS (EDT) CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DE LA RÉFORME

RECOMMANDATIONS SUR LE SENS DE L'ACTE PÉDAGOGIQUE QUE CONSTITUE L'EDT

La réforme du LEGT interroge la conception de l'emploi du temps scolaire. La liberté de choix offerte aux élèves, la nature des enseignements et le statut des disciplines, mais aussi le renforcement du travail en équipe des professeurs offrent des nouvelles opportunités pour (ré)réfléchir sur la dimension pédagogique de la variable « temps ».

Ainsi, utiliser des « séquences » d'enseignement à durée variable à la place de la séculaire « heure de cours », renforcer l'enseignement d'une matière à une période donnée de l'année, adapter l'organisation des journées, des semaines ou des trimestres (voire des semestres) au projet pédagogique de l'équipe, varier les effectifs des groupes d'enseignement, libérer du temps pour le travail autonome de l'élève ou encore fixer des plages de concertation pour les enseignants sont des pratiques éprouvées et constatées dans l'esprit de la réforme.

Elles traduisent une idée force : la mise en réforme du lycée induit la mise en place d'un temps plus mobile qu'antérieurement avec des EDT hebdomadaires souples, sur quinzaine ou sur trimestre, des plages d'activité de coopération au sein des équipes enseignantes et de direction et des temps de renforcement du travail personnel des élèves.

Objectivement, la réforme rend plus complexe la confection des EDT, en particulier au niveau de la classe de première, où l'identification complète "des contraintes" est plus nécessaire qu'antérieurement. Elle oblige à une réflexion partagée au sein des équipes, d'abord pédagogique et ensuite organisationnelle.

RECOMMANDATIONS SUR LA MÉTHODE DE CONSTRUCTION DES EDT ÉLÈVES

L'observation de certaines pratiques révèle deux inflexions majeures dans la méthode de construction des EDT qui concourent à une adhésion plus effective des équipes à la réforme :

- **une participation plus grande des enseignants**, en priorité les coordonnateurs de discipline et le Conseil Pédagogique, **aux différentes étapes du processus de construction des EDT**;
- **un ordonnancement différent des opérations de préparation de rentrée.**

Participation plus grande des enseignants aux différentes étapes du processus de construction des EDT

Sur le premier point, le travail de co-construction constaté et observé entre équipe de direction et équipes enseignantes s'organise, schématiquement, selon les grandes étapes suivantes :

- détermination des principes pédagogiques qui vont permettre d'arbitrer des décisions compte tenu des choix faits initialement dans la répartition de la DGH, dont la marge d'autonomie (ex: les cours en tronc commun prioritairement le matin, début des cours à 8h pour toutes les classes, annualisation de l'EMC dans une logique de projet, les EDS en Première et Terminale placés en damier, les AP en barrettes de classes en fin de journée...).
- prise en compte des contraintes des disciplines et des préférences des enseignants (ex: les enseignants de LV, notamment en LLCE anglais, souhaitent majoritairement quatre créneaux d'une heure conformes aux recommandations, ceux de PC et SVT préfèrent deux créneaux de 2 heures pour faciliter l'expérimentation...).
- établissement d'une logique classe-groupes de spécialités ou classe-élèves à profil particulier (sportifs, profils artistiques ...) : cette logique permet une organisation temporelle qui n'affecte pas les autres élèves, tout en créant une cohésion de classe.
- recherche d'un consensus et construction d'un accord avec arbitrage si nécessaire du chef d'établissement.

Cette démarche participative s'étale, en général, de mars à juin de l'année scolaire N pour la rentrée de septembre N+1. Elle aboutit à un placement des séances de cours par niveau et par classe, autour d'un intérêt général qui respecte les priorités de la réforme et une logique pédagogique partagée, sans exclure la prise en compte de souhaits particuliers dès lors qu'ils sont communément admis.

Cette démarche ne déresponsabilise pas l'équipe de direction, bien au contraire. Le fait de rendre acteurs les enseignants de la construction des EDT et de les inviter à dépasser le cadre strict de leur(s) discipline(s) au profit premier de la pertinence du parcours et de la réussite des élèves est un acte de pilotage pédagogique éclairé. Il devrait induire une plus grande compréhension du rôle et des contraintes de chacun et une plus grande adhésion au sens de la réforme.

Ordonnancement des opérations de préparation de rentrée.

Sur le second point, les lycées qui ont mis en place cette démarche participative en ont déduit un ordonnancement des opérations de préparation de rentrée un peu différent. Ce n'est qu'à l'issue du processus d'élaboration des EDT et de la décision du chef d'établissement que les enseignants ont connaissance des créneaux d'emploi du temps des enseignements de leur discipline par niveau et par classe. Ils expriment alors leurs vœux personnels d'emploi du temps et la répartition des services peut ainsi s'effectuer. Les ajustements liés aux inscriptions effectives des élèves ou aux nominations sur service partagé ou tardives d'enseignants ne remettent pas en question le cadre général, sauf situation particulière.

RECOMMANDATIONS SUR DES DONNÉES D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS, EN PARTICULIER DE SPÉCIALITÉ

Les emplois du temps les plus efficaces ont essayé de répondre à cinq questions:

1. Comment affecter les élèves dans les classes en prenant soin de ne pas reproduire les anciennes filières et en diversifiant les parcours dans un EDT cohérent ?
2. Comment constituer les groupes de spécialités en Première et Terminale sans « surconsommer de la marge d'autonomie » au risque de déséquilibrer la mise en œuvre des priorités précitées ?
3. Comment combiner les EDS de Première et de Terminale en optimisant la ressource humaine disponible, en prenant en compte les contraintes d'ateliers ou de salles spécialisées tout en veillant à des services de professeurs pertinents ?
4. Comment garder une unité classe de référence tout en composant avec les groupes d'enseignement divers ?
5. Comment construire une structure pérenne qui pourra être reconduite les années suivantes ? (La pratique montre que les modifications d'une année scolaire à l'autre ne concernent que 20% des enseignements, il est très souvent possible de conserver 80% de la structure).

Les réponses à ces questions induisent les **5 recommandations d'organisation des horaires suivantes** :

1. Dissocier les enseignements de spécialités de ceux du tronc commun afin de constituer les classes sur des critères d'hétérogénéité, ce qui évite la reproduction des anciennes filières sur les créneaux de tronc commun.
2. Aligner 3 créneaux de deux fois deux heures ou de 2 fois deux heures et deux fois une heure pour la mise en place des EDS de Première.
3. Mettre en œuvre une construction de l'EDT hebdomadaire en damiers pour le positionnement des EDS de Première et de ceux de Terminale.
4. Intégrer le positionnement des groupes de langues vivantes de tronc commun en Première et en Terminale dans le cadre des damiers hebdomadaires.
5. Gérer les enseignements optionnels, les AP et l'EMC sur un quatrième alignement hebdomadaire dédié.

Ces cinq recommandations, appliquées de manière conjointe, sont de bon sens et adaptées à la diversité des situations et des configurations de lycée.

Il faut cependant noter que les lycées qui ont une grille horaire de plus faible amplitude sont davantage contraints et doivent particulièrement veiller à des alignements, et que les capacités des salles de TP en PC en SVT en SNI ou SI (certaines limitées à 18) nécessitent de faire des groupes à effectifs réduits ou des dédoublements sur un créneau sur lequel il n'y a aucun autre enseignement.

Ces mêmes contraintes existent lorsque plusieurs LVB sont alignées pour plusieurs divisions, ce qui conduit à aligner tous les professeurs de LVB sur le même créneau et à offrir ainsi de bonnes opportunités de travail pédagogique.